

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi 17 juillet 2018, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS, Maire

PRESENTS : Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS, Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS, adjoints
Madame Jeanne GIRARD, Madame Marie-Madeleine GILORY, Madame Pascale PONCET, Monsieur Jean-Claude PONTILLON, Monsieur Gérard LE MAULF, Madame Bénédicte DUPE

ABSENTS : Madame Catherine RICHEUX (Pouvoir à Madame Katherine REGNAULT), Monsieur Michel PRADEL, Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur Karl VALLIERE (Pouvoir à Monsieur Michel BAUCHET), Madame Laetitia SEIGNEUR, Madame Séverine CRUSSON, Monsieur Rénald BERNARD, Madame Catherine COUDREAU

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte DUPE

1-AFFAIRES GENERALES

1-1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2018

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

2-1 – Lotissement du Lavoir – Attribution du lot N°10

2-2 - Les Flots Bleus – Attribution d'une subvention pour la solidarité envers les personnes âgées

3-TERRITOIRE

3-1 Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée n° ZW 189

4-QUESTIONS DIVERSES

4-1 Traitement de la chenille processionnaire du pin – Participation communale

5- INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 Décision du maire N° 10-2018 – Consultation de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du Club Nautique de Pénestin

5-2 Remerciements

5-3 Intercommunalité – Révision du SCOT de CAP ATLANTIQUE – Approbation

1-AFFAIRES GENERALES

1-1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2018

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

2-1 – LOTISSEMENT DU LAVOIR – ATTRIBUTION DU LOT N°10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2-7 du 27 juin 2011 relative au prix de vente des terrains du Domaine du Lavoir et fixant ce prix de vente des lots à 105 € TTC / m²

Il rappelle aussi la délibération 3-1 du 27 février 2012 relative aux conditions de ventes des terrains du Lavoir.

Il fait part à l'assemblée de la demande d'acquisition du lot n° 10 par Monsieur Axel BRIERE.

Il dit à l'assemblée que ce demandeur répond aux différents critères exigés pour l'acquisition d'un terrain en primo accession à la propriété.

En conséquence, il propose à l'assemblée d'approuver l'attribution du lot n° 10 d'une superficie de 256 m² au prix de 105 € TTC soit 26 880 € TTC à Monsieur Axel BRIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution du lot n° 10 d'une superficie de 256 m² au prix de 105 € TTC soit 26 880 € TTC à Monsieur Axel BRIERE

- **Mandate** Monsieur le Maire pour mettre en place la procédure de vente auprès de Maître PHILIPPE, Notaire à la Roche Bernard.

- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

2-2 - LES FLOTS BLEUS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA SOLIDARITE ENVERS LES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'association des flots bleus de bénéficier d'une subvention annuelle de 850 €, pendant 5 ans, afin de favoriser la mobilité des personnes âgées sur le territoire.

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 février 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette demande qui participe à la solidarité envers les personnes âgées notamment sur le volet de la mobilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement annuel, pendant cinq ans, d'une subvention de 850 € à l'association des flots bleus afin de participer à la solidarité envers les personnes âgées, notamment sur le volet de la mobilité.
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

3-TERRITOIRE

3-1 ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE N° ZW 189

Sur proposition de Monsieur LEBAS, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'étude réalisée par Territoire en mouvement mettant en avant un tracé destiné à désenclaver par l'arrière les parcelles situées dans le bourg de Pénestin.

Dans ce cadre, il présente au conseil municipal le compromis de l'agence de l'Océan pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée n° ZW 189p (environ 50 m²) au prix de 140 € / m² soit 7 000 € auquel il convient d'ajouter 1 611 € pour la provision des frais d'actes, soit un total de 8 611 €

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il a mandaté le cabinet QUARTA pour la division de la parcelle. Le montant de cette mission s'élève à 876 €.

Il propose à l'assemblée d'approuver cette acquisition

Madame DUPE demande où on en est sur l'acquisition des autres parcelles

Monsieur le Maire précise que des espaces réservés devront être positionnés sur les autres parcelles dans le cadre de la révision du PLU

Madame DUPE se fait confirmer que rien n'avait été fait jusque là

Monsieur le Maire explique et rappelle l'historique avec la famille PORCHER, propriétaire de plusieurs terrains sur ce secteur, pour faire des passages. Lors de l'aménagement foncier la réponse de cette famille a été négative pour passer sur ses terrains, notamment pas le passage qui existe aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle les espaces réservés n'avaient pas été inscrits à l'époque.

Madame GILORY demande si le projet de passage par l'arrière sera un jour possible.

Monsieur le Maire le confirme et dit qu'à partir de maintenant on va pouvoir commencer à négocier avec les autres propriétaires et mettre en place les espaces réservés dans le prochain PLU, le cas échéant.

Monsieur LEBAS fait une présentation cartographique des parcelles appartenant déjà à la commune de Pénestin sur ce secteur.

Monsieur Le Maire conclut en disant que cette acquisition relance ce dossier et permet de poursuivre les négociations sur les autres terrains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée n° ZW 189p (environ 50 m²) au prix de 140 € / m² soit 7 000 € auquel il convient d'ajouter 1 611 € pour la provision des frais d'actes soit un total de 8 611 €
- **Approuve** le mandant confié au cabinet quarta pour la division de la parcelle pour un montant de 876 €
- **Inscrit** ces dépenses au budget communal
- **Désigne** Maître PHILIPPE, Notaire à la Roche Bernard, pour rédiger l'acte
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et toute autre pièce afférente au dossier

4-QUESTIONS DIVERSES

4-1 TRAITEMENT DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN – PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal les désordres causés par la chenille processionnaire du Pin, notamment les problèmes de santé publique dus à l'urtication.

La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) organise en été 2018 une lutte biologique contre cette chenille (par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébulisateur). Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles.

Monsieur le Maire présente les tarifs 2018 proposés par la FEMODEC pour les administrés ainsi que la prise en charge par la commune. Il suggère de soutenir le traitement organisé par la FEMODEC en prenant en charge 25 € du coût du traitement.

Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone)	Coût du traitement	Prise en charge communale	Coût réel du traitement
De 1 à 5 pins	84 €	25 €	59 €
6 à 10 pins	98 €	25 €	73 €
11 à 15 pins	129 €	25 €	104 €
16 à 20 pins	159 €	25 €	134 €
21 à 30 pins	181 €	25 €	156 €
31 à 40 pins	205 €	25 €	180 €
41 à 50 pins	222 €	25 €	197 €

Madame PONCET demande si une proposition croissante du montant de prise en charge communale peut être faite, c'est-à-dire que ce soit proratisé au coût du traitement.

Monsieur le Maire dit que cette décision a été prise de cette manière mais est prêt à y réfléchir

Monsieur le Maire précise que ce sont les pins des administrés de Pénestin

Madame PONCET dit que cela a un rôle incitatif pour les gens s'ils sont un peu plus indemnisés. Elle souhaiterait aussi connaître le coût de la participation communale.

On ne peut lui répondre aujourd'hui mais le coût lui sera communiqué.

Monsieur LEBAS précise qu'il existe aussi une campagne pour le traitement de la chenille du chêne

Monsieur LE MAULF ajoute que beaucoup de personnes se débrouillent par eux même

Madame PONCET demande si une communication est faite dans le bulletin

Cela lui est confirmé par Monsieur le Maire. C'est fait depuis 10 ans

Il est enfin rappelé l'époque durant laquelle les chasseurs s'occupaient de cette question mais cela génèrait des problèmes de plomb dans le sol, ce qui n'était pas recommandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la prise en charge de 25 € des frais acquittés par les propriétaires
- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget communal
- **Dit** qu'il y a lieu de payer la FEMODEC sur présentation d'un état
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

5- INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 DECISION DU MAIRE N° 10-2018 – CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN

Le marché 8-2018-MOCNP relatif à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du Club Nautique de Pénestin est attribué à :

KASO Atelier d'architecture – 52 avenue Paul Duplaix – 56000 VANNES et ses co-contractants pour un montant de 81 690 € HT

Il tient à informer l'assemblée que dans le cadre de ce projet plusieurs diagnostics sont à mener :

Un diagnostic amiante

Un diagnostic plomb

Il convient par ailleurs de missionner :

Un bureau de contrôle

Un bureau pour la mission SPS

Un géomètre pour la réalisation d'un plan de bornage

Les marchés vont être lancés sous les meilleurs délais

Madame DUPE demande des précisions sur le calendrier de l'opération.

Monsieur le Maire dit que les travaux pourraient débiter au mois de mai 2019 pour le bâtiment neuf et octobre 2019 pour la restructuration. La fin des travaux ne pourra s'envisager avant juin 2020. Il ajoute qu'il craint certains ennuis sur le plan des recours.

Il est précisé que le calendrier doit être mis à jour par le bureau d'étude et sera présenté au mois de septembre prochain lors du prochain comité de pilotage.

5-2 REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles et notamment la RCSC qui ont œuvré à la réussite du feu d'artifice du 13 juillet ainsi qu'à la soirée conviviale de la soirée de la coupe du monde.

Il rappelle à l'assemblée qu'il a remis la médaille d'honneur de la commune à la RCSC le 14 juillet dernier et que celle-ci sera exposée dans la salle du conseil municipal.

5-3 INTERCOMMUNALITE
REVISION DU SCOT DE CAP ATLANTIQUE – APPROBATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération du Conseil Communautaire du 29/03/2018 portant sur l'approbation de la révision du SCOT sera affichée pendant 1 mois minimum à compter du 20 juillet. Le dossier sera également mis à la disposition du public à compter du 20 juillet 2018 sans limite de temps
Ce dossier est aussi consultable sur le site internet :

<http://www.cap-atlantique.fr/dossiers/le-schema-de-coherence-territoriale-2018-2035>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40